Communiqué du général d'armée (2s) DARY, président de l'Amicale des Anciens Légionnaires Parachutistes (AALP)



Posté le lundi 08 février 2016

Au cours du week-end dernier, un de nos camarades, et non des moindres puisqu'il s'agit du général Christian Piquemal, a été placé en garde-à-vue, pour avoir participé à une manifestation interdite par le préfet du Nord.

En ma qualité de Président de l'Amicale des anciens légionnaires parachutistes et à titre personnel comme citoyen français, je tiens d'abord à exprimer ma solidarité au général Piquemal, et je lui adresse, à lui comme à ceux qui nous lirons, ces mots d'Antoine de Saint-Exupéry, qui me semblent tout à fait opportuns :

- « Puisque je suis l'un d'eux, je ne renierai jamais les miens quoi qu'ils fassent :
- je ne parlerai jamais contre eux devant autrui ;
- s'il est possible de prendre leur défense, je les défendrai ;
- − s'ils sont couverts de honte, j'enfermerai cette honte dans mon cœur et je me tairai ;
- quoi que je pense alors sur eux, je ne servirai jamais de témoin à charge! »

Mais au-delà de cette solidarité, et sans remettre en cause les institutions françaises que nous tenons particulièrement à respecter, je tiens à me faire l'interprète de beaucoup de mes camarades, en exprimant notre étonnement de citoyen devant la manière dont cet incident a été géré et a pu ainsi déraper, par tant de maladresses, d'ambiguïtés et d'inopportunité!

D'abord avec beaucoup de maladresses, car si manifester en dépit d'une interdiction préfectorale n'est pas bien, on peut se demander si un regroupement, qui, apparemment n'était pas violent, méritait un tel traitement et la garde à vue volontaire d'un officier général ?

Ensuite avec beaucoup d'ambiguïté, car si l'on mettait en garde à vue tous ceux qui enfreignent quotidiennement et plus gravement la loi, il faudrait beaucoup de places dans les prisons françaises ; il suffit de penser aux zadistes, aux clandestins, aux bonnets de toutes les couleurs.... Depuis quand les Français ne seraient-ils pas égaux devant la loi ?

Enfin cette arrestation est particulièrement inopportune, car le sujet de l'immigration est à la fois complexe, grave et sensible et demande, avant tout de la part des services de l'État du calme et de la pondération ; or mettre un officier général en garde à vue ne règlera rien, mais, au contraire, ne fera qu'exacerber la situation.

Général d'armée (2s) DARY

Président de l'Amicale des Anciens Légionnaires Parachutistes